

«INTERVENIR AUPRES DES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES NEUROLOGIQUES»

1. PRÉSENTATION

En France, plus de 850 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, elles sont plus de 150 000 personnes à être concernées par la maladie de Parkinson et plus de 85 000 personnes par la sclérose en plaques.

La prévalence de plus d'un million de personnes malades en France et l'impact de ces pathologies sur leur qualité de vie et celle de leurs aidants ont conduit les pouvoirs publics à élaborer un nouveau plan national.

Cette formation permet d'acquérir des connaissances au sujet des maladies neurodégénératives et de comprendre leurs conséquences afin de mettre en place un accompagnement adapté à la personne atteinte.

2. OBJECTIFS

- Connaître les bases théoriques des maladies neurologiques du sujet âgé
- Reconnaître les signes d'alerte, gérer et anticiper les complications physiques et psycho-comportementales
- Adapter et améliorer ses pratiques et sa communication au quotidien
- Optimiser la qualité de vie des aidants et encourager leur investissement

3. CONTENU

- Bases théoriques médicales des maladies neurologiques du sujet âgé
- Décrire les principales complications et problèmes à domicile et les reporter à un élément médical évoqué précédemment.
- Comment gérer les difficultés en appliquant ses connaissances
- Comment aider les différents aidants
- Démarche d'amélioration des pratiques : identifier ses points forts et faibles et donc ses besoins et mettre en place des actions individuelles.

4. DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques,
- Travail de réflexion en petit groupe,
- Echanges sur les pratiques professionnelles,
- Etudes de cas issues des pratiques professionnelles,



AB Conseil

AB CONSEIL

18 avenue de la République

62420 Billy-Montigny

Tél : 06 75 82 43 41

Mail : abconseil62@gmail.com

www.ab-conseil.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie

- Mises en situation

5. PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Toute personne travaillant avec les personnes atteintes de maladies neurologiques.
- Pas de pré-requis
- 15 personnes maximum.

6. DUREE ET COÛT

- 2 jours soit 14 heures, 590,00 euro/stagiaire
- PROCHAINE SESSION : nous contacter

En conformité avec la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 art.51 L6353-1 modifié du code du travail, une attestation de formation précisant notamment les objectifs, la nature, les résultats de l'évaluation des acquis et la durée de la session sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation



AB Conseil

AB CONSEIL

18 avenue de la République
62420 Billy-Montigny
Tél : 06 75 82 43 41

Mail : abconseil62@gmail.com
www.ab-conseil.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie